BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Signature

Formulaire d'inscirption **à retirer en Mairie ou à imprimer**
et à envoyer à population@ville-chaumontel.fr

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Règlement et modalités

• Les habitants de la commune de Chaumontel peuvent se présenter au concours des maisons fleuries.

• La date limite des inscriptions est fixée au **15 juin 2025**.

• Le jury sera composé des élus du Pôle Vie locale, Sports et Associations, du personnel des espaces verts de la commune et du CMJC.

• Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

• Le jury passera pour noter les jardins :
entre le 16 et le 27 juin 2025

• Vos jardins doivent être visibles de la rue

• **Remise des prix le 27 juin 2025.**

En participant au concours des maisons fleuries, vous autorisez le jury à photographier et publier les photos du fleurissement de votre domicile.